



Nombre de délégués en exercice : 14
Nombre de délégués présents : 09
Nombre de procuration : 4
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 09/12/2024

Délibération n° 2024/12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à 18 H 00, le comité syndical, dûment convoqué s'est réuni au siège du syndicat, à la zone industrielle du Moulin d'Enfour, sous la présidence de Mr MORELL Michel

PRESENTS

M. Serge LAGRANGE (AIGUES VIVES)
M. Patrick VERGNES (ESCLAGNE)
M. Jean-Claude BREIL et M. VIDAL Gilbert (DREUILHE)
M. Yves LE LEANNEC (LAROQUE D'OLMES)
M. Manuel LEAL et Christophe DRELON (LERAN)
M. Michel MORELL (REGAT)
M. Pascal SERRE (TABRE)

PROCURATION

M. Serge CHAUSSONNET à Serge LAGRANGE
Mme Catharina BLOMMERDE à M. Pascal SERRE
M. Régis ROULIN à M. Michel MORELL
M. Robert BELLECOSTE à M. Yves LE LEANNEC (LAROQUE D'OLMES)

ABSENTS

M. Jean-luc REBOLLAL (ESCLAGNE)

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : Budget - Ouverture de crédit d'investissement 2025 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Vu la délibération N°10 du 10 septembre 2024 de vote de la DM du budget primitif 2024,

